

Image not found or type unknown



Comment forcer un indivision

Par **defunesio**, le **21/03/2013** à **20:27**

Lors de la mort de mes parents les enfants 5 au total etait en indivision , le patrimoine a etait vendu et les sommes restante approx apres paiement de tous les frais 150000 euros a etee verse au Mines Tresorerie principale de Montpellier toujours detenu par le tresor Public nous sommes 5 freres et soeur 3 d'entre nous sont d'accord pour le partage ,cependantles deux autres juste pour compliquer l'existance ne veulent pas signer , ou meme accepter une lettre de notre avocat. Comment peut on forcer le partage ? es-ce que une nouvelle loi existe ? j'ai contacter un avocat qui demande 1850 euros pour enregistrement et 850 euros avance sur honoraire me disant que il faut cesir le juge et que cela prendras 1 ans et de plus ne peut garantir le resultat.rn1) Nous sommes incapable de trouver ces sommes d'argent et surtout attendre une autre annee sans savoir 100% de reusite. Veuillez me faire savoir si une loi existe pour forcer le partage rapidement et sans trop de depences.rnMerci